



heure travail jour férié

Par **benmaldena**, le **28/10/2019** à **09:55**

Bonjour,

J'ai un contrat cdi avec 2 planning par mois. Ma question est la suivante le 1 novembre tombe un vendredi et d'habitude sauf quand mon employeur le d"écide pour des raisons de travail il me change mes jour et horaires. Ce vendredi étant férié il a décidé de me mettre 5h30 à la place de 6h30 (donc je serai payé 1h de moins car je ne travaille pas) et en plus de çc il a décidé de me faire venir la veille 1h avant pour travailler. En a t il le droit sachant que j'ai un plannin mais qu'il me change régulièrement bien sur 7 jours avant mais horaires je précis que je fais 26h semaine.

Merci de votre réponse